

# Prêt d'honneur transmission

## INITIATIVE TOURAIN VAL DE LOIRE

### Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur transmission permet à des repreneurs d'entreprise de bénéficier d'un prêt d'honneur pouvant aller jusqu'à 30 000€.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt s'adresse aux entreprises dont la reprise doit permettre de créer ou maintenir au moins 3 emplois

L'entreprise reprise ne doit pas être en procédure judiciaire et ne doit pas avoir enregistré de pertes sur les deux dernières années.

#### Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Sont exclues du Prêt d'Honneur Transmission:

- les associations hors associations à vocation d'insertion économique, sociale et solidaire,
- les activités d'intermédiation financière et de promotion immobilière (hors agence immobilière),
- les professions libérales non inscrites au RCS ou au répertoire des métiers, et n'établissant pas de bilans normaux ou simplifiés.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur transmission peut aller jusqu'à 30 000 € par entreprise.

L'apport personnel est de 5 000€ minimum.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

## — Après de quel organisme ?

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Touraine Val de Loire.

---

## Critères complémentaires

- Données supplémentaires
  - › Situation - Réglementation
    - › A jour des versements fiscaux et sociaux
- Forme juridique
  - › Entreprise Individuelle
    - › Profession libérale
  - › Autres formes juridiques
    - › Association d'insertion par l'économie

---

## Organisme

### INITIATIVE TOURAINE VAL DE LOIRE

- 2, rue Bernard Palissy  
37500 CHINON  
Téléphone : 02 47 97 73 61  
E-mail : [contact@initiative-tvl.fr](mailto:contact@initiative-tvl.fr)